

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votees et perçues par la commune, le département et divers organismes

M DUVIN BRUNO
105 AV DE PAU
65700 MAUBOURGUET

Vos références

Numéro fiscal (C) : 17 64 339 107 209
Référence de l'avis : 19 65 4107552 50
Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0001532 20
RUM* : FR46ZZZ005002M365000153220
Numéro de propriétaire : 304 D00426 T

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4101 MBKWJT
M DUVIN BRUNO NOEL EUGENE M

PROP/INDIVIS 11141 MBKG6V
MME DARTIGUES CHRISTINE M

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 05/09/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019
* Référence Unique de Mandat

Montant restant à prélever 326,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières	1 526,00 €
Acomptes mensuels versés	1 200,00 €

Compte à débiter :
R76 1690 6010 0126 0414 0008 517
DUVIN CHRISTINE OU B
RCA MAUBOURGUET

Prochaines échéances 2019 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019	150,00 €
15 OCTOBRE 2019	150,00 €
15 NOVEMBRE 2019	26,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

5 JANVIER 2020	152,00 €	15 JUIN 2020	152,00 €
7 FEVRIER 2020	152,00 €	15 JUILLET 2020	152,00 €
6 MARS 2020	152,00 €	17 AOUT 2020	152,00 €
5 AVRIL 2020	152,00 €	15 SEPTEMBRE 2020	152,00 €
5 MAI 2020	152,00 €	15 OCTOBRE 2020	152,00 €

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

Vos démarches

- ↳ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ↳ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ↳ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - Courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ↳ **Sur place** :
 Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 • Sur le paiement de votre impôt :
 TRSORERIE DE MAUBOURGUET
 350 BOULEVARD LAPALU - 65700 MAUBOURGUET
 Tél : 05 62 96 32 11
 • Sur le montant de votre impôt :
 SERV DEPT DES IMPOTS FONCIERS HAUTES PYRENEES - CELLULE FONCIERE DEPARTEMENTAL
 1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9
 Tél : 05 62 44 40 59

(*Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)

Département : 65 HAUTES PYRENEES

Commune : 304 MAUBOURGUET

TF 2019	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	14,18 %	%	2,89 %	24,69 %	0,205 %	%	%	
Taux 2019	13,86 %	%	2,89 %	24,69 %	0,196 %	%	%	
Adresse	105 AV DE PAU							
Base ①	3554		3554	3554	3554			1480
Cotisation	493		103	877	7			
Cotisation lissée ②								
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisations 2018	493		100	858	7			1480
Cotisations 2019	493		103	877	7			
Variation	0 %	%	+3,00 %	+2,21 %	0 %	%	%	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	55,24 %	%	11,92 %	62,72 %	0,758 %	27,20 %	%	
Taux 2019	54,01 %	%	11,92 %	62,72 %	0,695 %	26,60 %	%	
Bases terres Non agricoles								
Bases terres agricoles	1		1			1		
Cotisations 2018	1					0		1
Cotisations 2019	1		0					
Variation	0 %	%	%	%	%	%	%	
Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :		
Base Collectivité						Droit fixe :		
					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			45
					Dégrevement Habitation principale			
					Dégrevement JA Etat			
					Dégrevement JA Collectivité			
					Montant de votre impôt :			1526